

Déchets de catastrophes naturelles : bien triés, plus vite évacués !

Le SYMTOMA a tiré des leçons du passé, et a créé une procédure pour mieux gérer les déchets de catastrophes naturelles.

Dans ce cadre, et parce que nous entrons en début de période d'épisodes cévenols, le lundi 9 septembre dernier, chaque Communauté de Communes adhérentes a reçu un jeu de panneaux pour instaurer « un tri d'urgence » minimum.



Remise des panneaux de « tri d'urgence » (de gauche à droite) : Pierre COMPAN et Pierre CHANAL, Vices-Présidents de la CdC des Cévennes Gangeoises et Suménoises ; Roland CANAYER, Président de la CdC du Pays Viganais, Thomas VIDAL, Président de la CdC Causses-Aigoual-Cévennes ; Gérald GERVASONI, Président du SYMTOMA ; Fabien CRUVEILLER, Président de la CdC du Piémont Cévenol

Les déchets « en situation normale »

En dehors de tout événement perturbateur comme une inondation, chaque déchet a une filière propre : une benne pour le collecter, un transporteur attitré pour l'apporter vers un site de traitement défini.

Par exemple, un meuble usagé est déposé à la déchèterie dans la benne pour le mobilier. Le transporteur attitré vient récupérer cette benne pour l'emporter au centre de recyclage des meubles.

Et il en va ainsi de chaque déchet : bois, ferraille, encombrants, ...

Mais en temps de crise, le SYMTOMA a constaté qu'il en va autrement ...

Les enseignements du passé...

En 2014, trois communes du SYMTOMA ont été fortement touchées par les inondations (St Laurent le Minier, Le Vigan et St Hippolyte du Fort). Et des déchets, il y en a eu énormément et en très peu de temps, à tel point que les déchèteries n'ont pu absorber le flot.

C'est pourquoi, sur deux communes, des terrains avaient été mis à la disposition des habitants pour qu'ils puissent jeter leurs biens devenus inutilisables.

Mais sur ces sites, tous les objets déposés ont été mélangés sans aucune distinction de matières ou de catégories : les meubles avec la ferraille, le bois, les encombrants, ...

Tous ces déchets ont donc été évacués vers l'enfouissement, seule solution possible pour des déchets variés et mélangés. Il n'y avait donc qu'un seul transporteur attitré, et un seul site de traitement (avec un coût élevé).

La situation a fini par être rapidement saturée.

C'est pourquoi, au bout de quelques jours, le SYMTOMA est intervenu directement sur les amoncellements pour extraire un maximum de matières ou d'objets valorisables. Mais ce tri a posteriori a été fastidieux et n'a pas permis d'être suffisamment efficace.

Anticiper pour mieux réagir

Ce retour d'expérience a permis de voir la nécessité de mettre en place une procédure plus adaptée à de tels événements, qui pourrait se résumer à :

BIEN TRIÉS, PLUS VITE EVACUÉS !

Et c'est pour y arriver que le SYMTOMA a créé les panneaux de tri d'urgence (cf. photo), qui seront mis en place sur des terrains susceptibles d'accueillir les déchets de catastrophes naturelles (ces sites seront identifiés par les communes au préalable).

Chaque objet abîmé pourra ainsi être trié plus facilement, et pourra rejoindre sa filière de traitement des déchets, comme habituellement, pour éviter une situation saturée.

Reprenons l'exemple d'un meuble, inutilisable suite aux inondations. En 2014, il serait parti à l'enfouissement et non recyclé car il aurait été mélangé avec les autres matières. Avec la nouvelle

procédure, il sera déposé dans la benne pour les meubles qui aura été installée à côté du panneau de tri sur le terrain à disposition. Puis cette benne sera récupérée par le transporteur attitré, et envoyée au recyclage des meubles. Et il en sera de même pour tous les objets.

Résultat : plusieurs bennes, plusieurs transporteurs, plusieurs sites de traitement = moins d'amoncellements de déchets (et un coût atténué).